

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AIR CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR CERTAINS VERSEMENTS ILLÉGAUX À DES AGENCES DE VOYAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion sur une affaire urgente et de pressante nécessité. Étant donné les révélations persistantes concernant les activités des transporteurs aériens et des agences de voyages, activités tellement bien connues qu'il est inutile d'entrer dans les détails, je propose, avec l'appui du député de Don Valley (M. Gillies):

Que le ministre des Transports enquête immédiatement sur les infractions possibles à la loi sur l'aéronautique qui interdit la discrimination relative aux tarifs; en outre, comme il est d'usage courant pour les actionnaires d'une société d'essayer de recouvrer les sommes que les gestionnaires ont dépensées sans autorisation ou illégalement, que le ministre demande au CN, principal actionnaire d'Air Canada, d'enquêter lui aussi à l'égard des paiements versés sous la table par la direction actuelle d'Air Canada; enfin, que le ministre du Revenu national ordonne à son ministère d'enquêter à ce sujet afin de savoir si les agences de voyages canadiennes ont rapporté des paiements à titre de revenu imposable et si Air Canada ou tout autre transporteur canadien a tenté de réclamer les paiements en question comme dépense déductible aux fins de l'impôt.

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES FAMILLES DES EMPLOYÉS TUÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je propose ma motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le triste et regrettable décès de Mary Steinhauer au pénitencier de la Colombie-Britannique alors qu'elle était en fonctions au service des pénitenciers, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la question de l'indemnisation des familles de ceux qui pourraient être tués dans l'exécution de leurs fonctions au service des pénitenciers et, par conséquent, de leur pays, soit renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui sera chargé de formuler des recommandations et faire rapport au Parlement.

M. l'Orateur: La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT POUR CERTAINS GENRES DE CRIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné les récentes demandes des policiers provinciaux du Québec et de l'Association des municipalités du Canada pour le rétablissement de la peine de mort, étant donné le rythme effarant des crimes avec violence et des meurtres depuis le début de l'année, alors qu'à Montréal, par exemple, on peut compter les jours de l'année selon le nombre des meurtres, étant donné qu'il faut admettre que le gouvernement par sa mollesse et son supposé sens humanitaire nous a conduits dans un monde où les policiers et les victimes ont tort, où les criminels sont plus protégés que les honnêtes gens, et où les bandits sont des héros jouissant de beaucoup de publicité, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre des Communes puisse discuter maintenant de l'urgent besoin de rétablir la peine de mort pour les personnes reconnues coupables de meurtres commis lors de vols à main armée, de vols avec violence, d'enlèvements, de crimes politiques, etc. . . . et aussi de procéder à une étude complète de tout le problème de la criminalité au Canada.

M. l'Orateur: Encore une fois, je regrette d'avoir à redire à l'honorable député que je dois continuer de refuser la discussion sur le sujet général de la peine de mort, présenté sous forme d'une motion, en conformité de l'article 43 du Règlement.

* * *

[Traduction]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LES PATROUILLES DE LA GRC DANS UNE PROPRIÉTÉ DES LAURENTIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion portant sur une question urgente: il s'agit de veiller à ce que les deniers publics soient toujours dépensés à bon escient. Je propose, appuyé par le député de Marquette (M. Stewart):